



*European Treaties – Traités européens*

### **Procès-verbal of signature – Procès-verbal de signature**

de la part du Royaume de Belgique ,  
de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe  
sur la valeur du patrimoine culturel pour la société.

---

Le vingt-cinq juin deux mille douze, au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg, Monsieur Alain COOLS, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, et Monsieur Nic VANDERMARLIERE, Délégué de la Communauté flamande et de la Région flamande à Paris, munis des pleins pouvoirs de leur Gouvernement, ont signé la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (STE 199), qui a été ouverte à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe, à Faro, le 27 octobre 2005.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, signé par Monsieur Nic VANDERMARLIERE, par Monsieur Alain COOLS et par Madame Maud de BOER-BUQUICCHIO, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe, en trois exemplaires, dont l'un sera remis au Délégué de la Communauté flamande et de la région flamande à Paris, le deuxième remis au Représentant Permanent de la Belgique, et le dernier déposé dans les Archives du Conseil de l'Europe.

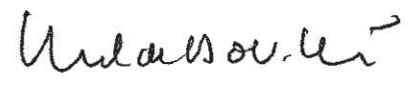
Délégué de la Communauté  
flamande et de la Région flamande  
à Paris,

Le Représentant Permanent  
de la Belgique auprès  
du Conseil de l'Europe,

La Secrétaire Générale Adjointe  
du Conseil de l'Europe,

  
Nic VANDERMARLIERE

  
Alain COOLS

  
Maud de BOER-BUQUICCHIO